



*Le président*

*Paris, le 4 mars 2024*

*Références à rappeler : 23-023 / 24-DCC-04*

Maîtres,

Dans le cadre des engagements souscrits par Groupe Canal Plus à l'occasion de la prise de contrôle exclusif des sociétés OCS et Orange Studio, autorisée le 12 janvier 2024 par décision n° 24-DCC-04, vous avez proposé trois cabinets, en tant que mandataire indépendant, chargé de vérifier le respect par Groupe Canal Plus de ses engagements. Il s'agit des cabinets Evelyn Partners représenté par Nasoul Gopal, Alfa Partners représenté par François Dumonteil et [Confidentiel].

Compte tenu notamment des informations transmises à mes services, je vous informe que j'agréé les deux cabinets Evelyn Partners et Alfa Partners, en tant que mandataire indépendant, ainsi que le projet de mandat que vous avez soumis à mes services le 7 février 2024.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

Benoît Cœuré

---

© Autorité de la concurrence